

Pour une immigration reflétant les valeurs du Québec, son histoire et ses ambitions

Mémoire présenté par

la **Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)**

dans le cadre de la consultation gouvernementale sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022

Juillet 2019



table de concertation des organismes au service
des personnes réfugiées et immigrantes

Sommaire

Qui sommes-nous ?	3
Notre Mission	3
Notre vision de l'intégration	4
1. Une vision simpliste, utilitariste et incohérente de l'immigration et de l'intégration	6
Une vision utilitariste de l'immigration et de l'intégration, basée sur des idées reçues	6
Des impacts collatéraux à prévoir sur la diversité de l'immigration et sur les femmes réfugiées et immigrantes ..	7
2. Analyse des orientations concernant l'immigration économique	10
Les personnes immigrantes vues sous l'angle de la main-d'œuvre, des impacts négatifs à prévoir sur l'intégration socio-économique	10
Recommandation 1	11
Marché de l'emploi : voir au-delà du recrutement avec des mesures qui facilitent l'intégration et le maintien en emploi des personnes immigrantes	11
Recommandation 2	13
Recours accru à l'immigration temporaire, une précarisation grandissante à prévoir	14
Recommandation 3	15
Recommandation 4	15
Régionalisation de l'immigration, sortir d'une vision réductrice pour une vision concertée des acteurs	16
Recommandation 5	17
3. Analyse de l'orientation 10 concernant l'immigration humanitaire	18
Le gel des cibles d'accueil de personnes réfugiées, un recul par rapport à l'engagement et à la renommée humanitaire du Québec	18
Le gel des cibles d'accueil des réfugiés pris en charge par l'État (RPCE), des effets délétères prévisibles pour les personnes réfugiées et les organismes communautaires	19
Recommandation 6	21
Le gel des cibles d'accueil des réfugiés reconnus sur place et des personnes à charge à l'étranger : des effets dévastateurs sur l'intégration et la réunification familiale	21
Recommandation 7	23
4. Récapitulatif des recommandations de la TCRI	24
Liste des références	26
Annexe 1 – Liste des membres de la TCRI	29
Annexe 2 – Nombre, pourcentage et répartition des personnes immigrantes selon la catégorie d'immigration et selon le sexe	33

Qui sommes-nous ?

Notre Mission

Créée en 1979, la **Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)** regroupe cent cinquante (150) organismes communautaires qui interviennent auprès des familles réfugiées, immigrantes et sans statut à travers le Québec. La liste des organismes peut être consultée à la fin du présent document. Un bon nombre de ces organismes sont mandatés par le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour offrir des services d'accueil et d'intégration aux nouveaux arrivants.

À titre de regroupement des organismes communautaires du réseau de l'immigration et de l'intégration du Québec, la TCRI s'inscrit dans le mouvement de l'action communautaire autonome en déployant son expertise comme agent de transformation et de développement social. Par leurs pratiques diversifiées et une approche interculturelle, les organismes de la TCRI œuvrent pour un Québec inclusif et riche de sa diversité.

La mission de notre regroupement est vouée au soutien et à la défense des intérêts et des droits des nouveaux arrivants indépendamment de leur statut. La TCRI accomplit sa mission :

- En offrant un lieu d'échange, de concertation, d'information et de formation à ses organismes membres autour de divers enjeux : jeunes immigrants, femmes immigrées et racisées, accueil et intégration, protection des réfugiés, régionalisation, employabilité, parrainage, jumelage interculturel.
- En coopérant avec d'autres réseaux et secteurs d'activités communautaires, parapublics, publics et privés pour renforcer la défense des droits des personnes réfugiées et immigrantes et améliorer les services aux nouveaux arrivants.
- En faisant avancer l'analyse critique des politiques et l'échange d'informations relatives aux personnes réfugiées, immigrantes et sans statut au Québec, au Canada et sur le plan international.
- En développant la recherche-action communautaire pour alimenter la réflexion sur les pratiques et l'intervention des organismes communautaires et de leurs partenaires.
- En défendant les droits des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut dans ses relations avec les médias et les gouvernements.

Notre vision de l'intégration

Les organismes membres de la TCRI œuvrant auprès des personnes réfugiées, immigrantes et sans statut se sont dotés en 2005 d'une vision de l'intégration des nouveaux arrivants qui sert de cadre de référence à leurs pratiques.

Nous considérons l'intégration comme un processus complexe puisque :

- Multidimensionnel : linguistique, économique, social, culturel, politique, religieux;
- Bidirectionnel : engage la personne réfugiée et immigrante et sa famille, les membres et les institutions de la société d'accueil;
- Graduel : étape par étape;
- Continu : un processus qui n'est jamais terminé;
- Individuel : selon le rythme et l'histoire de chacun;
- Encadré : par le sociétal et le familial.

L'intégration est un processus complexe dont les indicateurs sont objectifs et subjectifs.

Des indicateurs objectifs

- L'accessibilité aux services : avoir accès aux mêmes services et bénéficier des mêmes droits que l'ensemble des citoyens/citoyennes;
- La compétence linguistique : communiquer et travailler en français, langue commune;
- L'accès à l'emploi : obtenir et effectuer un travail de qualité en lien avec ses compétences et basé sur le principe de reconnaissance des acquis;
- La participation citoyenne : s'impliquer en tant que citoyen/citoyenne.

Des indicateurs subjectifs

- L'autonomie : en référence à la notion « d'empowerment », au renforcement des capacités individuelles;
- La reconnaissance : en référence au sentiment d'être accepté et reconnu par la société d'accueil;
- Le sentiment d'appartenance : en référence au sentiment d'inclusion et d'appartenance à la société d'accueil.

Les valeurs et principes fondamentaux qui guident nos interventions :

- L'accessibilité pour tous et toutes/Admissibilité en fonction des besoins;
- La responsabilité, la fiabilité;
- Les services axés sur la clientèle;
- Les services visant l'autonomie de la personne;
- Les services donnés dans un esprit de collaboration/coopération;
- Une approche respectant la personne, sa liberté d'opinion et ses choix individuels;
- Une approche holistique;
- Une approche interculturelle;
- Une approche inscrite dans un mouvement social autonome visant la transformation de la société et la reconnaissance des droits, notamment ceux reconnus aux personnes réfugiées et immigrantes.

Nous sommes aussi, en tant qu'organismes communautaires, porteurs des valeurs de la société d'accueil définie comme une société :

- Démocratique;
- Dynamique;
- Pluraliste;
- Laïque;
- Dotée d'un cadre civique commun;
- Permettant le pluralisme religieux;
- Dont la langue parlée dans l'espace public est le français;
- Basée sur le respect des personnes et l'autonomie;
- Dotée d'une Charte des droits et libertés de la personne;
- Prônant des relations égalitaires et équitables;
- Où prévaut la gestion pacifique des conflits.

1. Une vision simpliste, utilitariste et incohérente de l'immigration et de l'intégration

Avant d'analyser en détail les propositions en matière de planification de l'immigration pour les années 2020-2022, il nous apparaît incontournable de revenir sur la vision générale de l'immigration et de l'intégration du Gouvernement du Québec. Dans un contexte d'élargissement des efforts mis en œuvre par le gouvernement et d'augmentation des ressources afin de mieux accompagner les personnes immigrantes, la TCRI a néanmoins noté un changement de paradigme important en matière d'immigration et d'intégration. Ce changement risque d'avoir de nombreux impacts sur les personnes immigrantes.

Une vision utilitariste de l'immigration et de l'intégration, basée sur des idées reçues

La majorité des orientations du gouvernement concernant la planification de l'immigration au Québec pour 2020-2022 cible la catégorie de l'immigration économique et met le focus sur le besoin d'améliorer l'adéquation entre les besoins du marché du travail et le profil des personnes immigrantes. Cette vision réductrice de l'immigration, basée sur des idées reçues quant aux catégories d'immigration, est problématique pour plusieurs raisons.

Premièrement, l'apport de l'immigration à l'économie québécoise n'est vu qu'à travers la lunette de l'immigration économique, comme si les personnes immigrantes issues des catégories du regroupement familial et de l'immigration humanitaire ne pouvaient contribuer à la société québécoise ou occuper un emploi en demande. Les personnes issues de ces catégories sont présentées comme un poids à assumer. Pourtant, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) démontre, en se basant sur des données de Statistiques Canada et d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), que les réfugiés contribuent à l'économie canadienne en créant des emplois et en payant des impôts qui finissent par surpasser les prestations et les services d'aide reçus¹. Les personnes réfugiées et issues de la réunification familiale ont aussi un taux de rétention au Québec plus élevé que les immigrants économiques². La sous-valorisation de certaines catégories d'immigration dans les orientations du gouvernement n'est absolument pas en adéquation avec la contribution de ces catégories à l'économie et à la société québécoise.

Deuxièmement, le gel annoncé des seuils d'immigration de certaines catégories ainsi que le fort accent mis sur l'arrimage entre le marché du travail et le profil des immigrants à travers ARRIMA comme base de la future immigration économique semble se baser sur l'idée qu'il existerait un seuil idéal d'immigration en adéquation avec les offres d'emploi disponibles. Or, une étude de 2019 ayant modélisé des scénarios avec différents seuils d'immigration a abouti à la conclusion que « Bien que l'immigration ait des incidences démographiques et économiques généralement positives sur l'économie québécoise, les modélisations démontrent clairement qu'il n'existe pas un nombre optimal d'immigrants que le Québec

¹ UNHCR. *Les réfugiés : un bon pari pour le Canada ?* <https://www.unhcr.ca/wp-content/uploads/2019/06/les-refugies-un-bon-pari-pour-le-canada-fr-3.pdf>

² Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) (2017). *2017. Présence et portraits régionaux des personnes immigrantes admises au Québec de 2006 à 2015*. Gouvernement du Québec, novembre 2017, 74p.

devrait accueillir chaque année et qui, telle une solution magique, viendrait compenser les incidences du vieillissement de la population»³.

Troisièmement, une foi sans faille semble être vouée au système ARRIMA, comme s'il allait résoudre les problèmes de manque de travailleurs. Pourtant, ce système n'a pas encore fait ses preuves et les critères d'invitation publiés le 10 juillet 2019 dans la *Gazette officielle du Québec* sont quasiment identiques à ceux de la grille de sélection actuelle. Alors que le gouvernement prévoit à termes de transférer le *Programme de l'expérience québécoise* vers ARRIMA, la TCRI est convaincue que ce système unique ne fera pas de miracles et ne supprimera en rien les obstacles actuels au recrutement d'une main d'œuvre plus technique. N'oublions pas que la grille de sélection des immigrants a changé plusieurs fois entre 2006 et 2009 pour donner plus de poids aux personnes ayant des niveaux techniques. Mais ces efforts n'ont pas eu les effets escomptés. Le fait que peu de personnes ayant un niveau collégial immigrer au Québec malgré les efforts du MIDI dans ce sens, est possiblement dû au fait qu'immigrer demande d'avoir cumulé des fonds importants⁴, ce qui est plus difficile pour des travailleurs ayant un niveau technique.

Enfin, la vision de l'immigration du gouvernement du Québec réduit à tords l'intégration des personnes immigrantes à l'accès à un emploi en adéquation avec les besoins des employeurs québécois. Prévoir l'intégration seulement par le travail omet la nécessité d'offrir un projet de vie viable aux personnes immigrantes afin qu'elles restent au Québec. Rappelons que 23,7% des personnes admises au Québec entre 2013 et 2017 dans la catégorie de l'immigration économique était des enfants de 0-14 ans⁵, ce qui indique que l'immigration de cette catégorie d'immigration est en grande partie une immigration familiale.

Des impacts collatéraux à prévoir sur la diversité de l'immigration et sur les femmes réfugiées et immigrantes

Nous avons des craintes quant à l'impact du processus de sélection des immigrants tel que présenté dans le document de consultation favorisant des personnes maîtrisant le français et potentiellement déjà intégrées à la société québécoise. À l'inverse, le recours accru à l'immigration temporaire pour des emplois moins qualifiés risque de précariser encore plus les travailleurs temporaires et les étudiants, pour qui l'accès à la résidence permanente sera plus compliqué et incertain.

Paradoxalement, considérant ces orientations, la volonté de transférer le *Programme de l'Expérience Québécoise* dans ARRIMA pose aussi question. Alors que les orientations du gouvernement vantent les mérites d'offrir la résidence permanente aux étudiants et travailleurs temporaires sur la base du fait qu'ils maîtrisent le français et sont déjà intégrés à la société – but du programme – ce transfert remettrait en question ce fonctionnement pour précariser étudiants et travailleurs, sujets à l'arbitraire d'ARRIMA et des préférences des employeurs. Il s'agit pour la TCRI d'un manque de cohérence.

³ El-Assal, Kareem; Fields, Daniel; Homsy, Mia; Savard, Simon; Scarfone, Sonny (2019). *Seuils d'immigration au Québec: analyse des incidences démographiques et économiques*, Institut du Québec, page 5.

⁴ Coûts liés aux démarches administratives d'immigration, obligation de fournir la preuve bancaire que l'on peut subvenir à nos besoins pendant plusieurs mois, déménagement, etc.

⁵ Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) (2018). *Portrait de l'immigration permanente au Québec selon les catégories l'immigration 2013-2017*. Gouvernement du Québec.

L'incohérence de cette planification repose aussi sur la volonté de favoriser les immigrants permanents connaissant les valeurs démocratiques spécifiques au Québec. Outre le fait qu'une maîtrise de valeurs est difficilement évaluable, la TCRI rappelle qu'il y a quelques semaines à peine, le Gouvernement du Québec s'empressait de déroger à la *Charte des droits et libertés de la personne* afin d'aller de l'avant avec le projet de loi 21. Il nous apparaît contradictoire d'exiger des immigrants une connaissance de valeurs démocratiques dont le gouvernement s'émancipe au besoin.

Le changement de paradigme que nous observons dans cette planification est inquiétant. Ces trente dernières années, le Québec a investi dans l'immigration et dans la diversité, en dépassant l'idée qu'un immigrant est présent uniquement pour répondre à la pénurie de la main d'œuvre⁶. Les impacts et dérives possibles de la nouvelle vision du gouvernement seraient un recul historique et mettraient la diversité de côté au profit d'une immigration permanente homogène.

D'autre part, la vision et les orientations actuelles du Gouvernement du Québec concernant l'immigration et l'intégration risquent d'avoir un impact particulièrement prononcé sur les femmes immigrantes et réfugiées. Aucune *analyse différenciée selon les sexes* ne semble avoir été réalisée dans le cadre de cette planification, ne tenant ainsi aucunement compte des besoins et des parcours spécifiques de ces femmes.

Qu'est-ce que l'analyse différenciée selon les sexes + (ADS+) ?

L'**analyse différenciée selon les sexes**, adoptée par le Canada et le Québec en 1995 dans le Programme d'action de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, est l'un des instruments de la gouvernance qui a été retenu dans la politique gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*. Selon le document gouvernemental, elle se définit ainsi :

« L'analyse différenciée selon les sexes est un processus d'analyse favorisant l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes par l'entremise des orientations et des actions des instances décisionnelles de la société sur le plan local, régional et national. Elle a pour objet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et sur les hommes que pourra avoir l'adoption d'un projet à l'intention des citoyennes et des citoyens. Elle peut mener à une offre de mesures différentes faites aux femmes et aux hommes ».

Il incombe au Secrétariat à la condition féminine de promouvoir l'ADS dans les ministères et instances locales et régionales afin de soutenir l'égalité dans les projets.

L'**analyse différenciée selon les sexes + (ADS+)** va au-delà de l'analyse genrée pour prendre en compte l'ensemble des caractéristiques pouvant mener à la marginalisation d'une personne et à un vécu de discriminations croisées. Ces caractéristiques incluent, notamment, le statut migratoire, le fait d'appartenir à une minorité visible ou être une personne racisée, être en situation de handicap, être une personne s'identifiant comme LGBTQ, etc.

⁶ WikiACA (2016). *Immigration et intégration (Secteur)*. Site de l'encyclopédie de l'action communautaire autonome. [en ligne] Consulté le 17 juillet 2019 : [http://wikiaca.org/wiki/Immigration_et_int%C3%A9gration_\(Secteur\)](http://wikiaca.org/wiki/Immigration_et_int%C3%A9gration_(Secteur))

Pourquoi appliquer une ADS+ aux programmes et politiques d'immigration

- Analyser de quelle façon les programmes d'immigration ou d'intégration affectent les hommes et les femmes différemment, en prenant en compte différents facteurs (ex : enfants à charge, parcours migratoire, etc.) ;
- Prendre en considération les caractéristiques distinctes et tenir compte des réalités et des besoins différenciés des hommes et des femmes dans le but de prévenir ou de réduire les inégalités. Ex : Revenus (écarts salariaux), charges familiales, etc. ;
- Lorsque nécessaire, adapter les services et mettre en œuvre des mesures différentes pour les femmes afin de réduire les inégalités et de minimiser les impacts d'une politique sur certains groupes.

D'un côté, l'accent mis sur l'immigration économique au détriment de l'immigration humanitaire et de la réunification familiale aura un impact sur les femmes, qui sont proportionnellement plus nombreuses dans ces catégories (Regroupement familial : 58,24% de femmes contre 41,75% d'hommes; Réfugiés : 50,44% de femmes contre 48,56% d'hommes⁷). La faible hausse et la stagnation de certains seuils (regroupement familial et réfugiés) risque en fait d'allonger les délais, ce qui sera préjudiciable aux femmes dont les conjoints/époux ne pourront pas les faire venir rapidement et à celles qui se trouvent dans des situations de vulnérabilités dans leur pays.

Dans le document de consultation sur les niveaux d'immigration, les futurs travailleurs occupent une place centrale. Rien n'est prévu pour les enfants et les conjoints de ces travailleurs (dont une part non négligeable de femmes). L'absence de mesures en matière d'intégration et d'accueil pour contrer les obstacles à l'intégration spécifiques aux femmes (charge familiale, accès à des services de garde adaptés et abordables, compétences ou formation qui ne sont pas nécessairement arrimé avec le marché de l'emploi, etc.) risque d'avoir des conséquences dommageables sur leur intégration économique et sociale, et par conséquent de fragiliser la position de certaines femmes et d'entraver le projet de vie de nombreuses familles.

La TCRI rappelle qu'un des objectifs de *la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016 – 2021*, consiste en « une connaissance plus approfondie des besoins des personnes immigrantes ». Cette stratégie cite aussi la prise en compte de la *Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. Dans ce contexte, il est navrant que les besoins spécifiques des femmes immigrantes et réfugiées soient occultés.

MOYENS D'ACTION DE LA MESURE 2.2.4	RESPONSABLE	COLLABORATION	ÉCHÉANCIER
A) Prendre en compte la diversité ethnoculturelle québécoise dans l'élaboration des politiques publiques pour que les orientations et les actions qui en découlent répondent aux besoins d'une population diversifiée, notamment :	Ministères et organismes	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	En continu
- La Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes	Secrétariat à la condition féminine	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	
- La Politique culturelle du Québec	Ministère de la Culture et des Communications	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	2017
- La Politique internationale du Québec	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	

Figure 1 : MIDI Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016 – 2021 (page 56)

⁷ Voir les chiffres en Annexe 2

2. Analyse des orientations concernant l'immigration économique

Les personnes immigrantes vues sous l'angle de la main-d'œuvre, des impacts négatifs à prévoir sur l'intégration socio-économique

Arrima

Le Gouvernement du Québec compte mieux arrimer les profils des personnes immigrantes aux besoins de main d'œuvre du Québec. Si cette intention est louable, cette nouvelle approche de sélection des immigrants suscite plusieurs questions et commentaires.

Cette approche prend pour acquis que les employeurs seraient bien placés pour choisir les immigrants qui pourront bien s'intégrer. Or, la TCRI craint qu'à terme on observe une homogénéisation du profil des immigrants permanents de plus en plus francophone, européen et blanc. En laissant en partie la sélection des candidats à l'immigration à la discrétion des employeurs, et les biais des employeurs en la matière à l'égard des personnes immigrantes ayant été largement documentés⁸, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'une partie des candidats ne soient jamais sollicités malgré leurs compétences, dû à un profilage ethnique non conscient.

Les orientations en matière de sélection nous semblent découler d'une vision utilitariste extrême de l'immigration et risquent d'aboutir à une privatisation de la gestion de l'immigration alors que cette dernière devrait rester un choix de la société civile et de son gouvernement. Dans ce nouveau contexte, quelle importance va-t-on accorder aux consultations triennales sur l'immigration ? Un tel modèle ne va-t-il pas réduire l'intégration à sa dimension économique en prétendant que « si l'intégration professionnelle va, tout va » et en oubliant ainsi la complexité et le caractère multidimensionnel du processus d'intégration ? En considérant que la question de l'intégration économique se résume à un meilleur arrimage entre les caractéristiques socio-professionnelles des immigrants et les besoins du marché du travail, le gouvernement ne déclare-t-il pas plutôt forfait par rapport aux obstacles systémiques dans l'accès à l'emploi des immigrants ? Ne fait-il pas la preuve de son incapacité (et/ou de son absence de volonté politique) à les éliminer ?

On observe un manque de préparation pour plusieurs employeurs et leur milieu de travail face à l'intégration des personnes immigrantes. Ainsi, ce nouveau modèle ne va-t-il pas conduire à choisir des immigrants européens et blancs, allant ainsi à l'encontre de décennies de diversification régionale et culturelle de l'immigration ? D'autre part, la cible de 65% de l'immigration dédiée à la catégorie des travailleurs qualifiés ainsi que les besoins des entreprises pour une main d'œuvre technique dans des secteurs à forte prédominance masculine laisse présager une masculinisation de la main d'œuvre immigrante. Couplé à l'absence de mesures pour les personnes accompagnant le travailleur dans cette migration et qui n'ont pas forcément un emploi ou une formation en adéquation avec le marché du travail,

⁸ Par exemple, CDPDJ (2012). *Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées : résultats d'un « testing » mené dans le Grand Montréal*. Recherche menée par Paul Eid et Al. 52 pages.

il y a un risque important de difficultés en matière d'intégration économique pour les conjointes et épouses des requérants principaux.

La TCRI estime qu'on ne peut pas parler d'immigration économique sans parler aussitôt d'intégration pleine et entière et que les conditions de cette dernière doivent être réunies d'urgence par le gouvernement : cela demande notamment qu'il s'attaque rapidement et sérieusement aux obstacles systémiques dans l'accès à l'emploi des immigrants.

Les firmes de recrutement à l'international

Un autre joueur qui prend de plus en plus de place dans la sélection des personnes immigrantes, dont les travailleurs étrangers temporaires, sont les firmes privées de recrutement à l'international. Afin de combler des postes vacants, bon nombre d'entreprises du Québec choisissent passer par des firmes privées pour recruter à l'international quitte à payer un montant substantiel. Le gouvernement, dans son cahier de consultation, laisse entendre que de nombreuses possibilités seront offertes pour les entreprises québécoises souhaitant faire des démarches de recrutement à l'international. Cette façon de faire change complètement la donne au niveau de l'attraction et de la sélection des personnes immigrantes, car cela pousse encore plus la privatisation de l'immigration.

Recommandation 1

Le gouvernement devra rester vigilant quant aux impacts du nouveau système ARRIMA qui pourraient être dommageables tant pour les immigrants que pour les employeurs et la société d'accueil. Dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre, la meilleure façon d'attirer et de retenir la main d'œuvre réside dans le fait d'améliorer les conditions de travail offertes. Tous les acteurs doivent être impliqués (acteurs patronaux, syndicaux et gouvernementaux) et prendre leurs responsabilités. L'immigration peut faire partie de la solution, mais n'est pas l'unique réponse à cet enjeu sociétal. L'immigration ne doit pas être instrumentalisée pour tenter de répondre à des besoins économiques.

Marché de l'emploi : voir au-delà du recrutement avec des mesures qui facilitent l'intégration et le maintien en emploi des personnes immigrantes

Les besoins en immigration présentés dans le cahier de consultation du gouvernement sont très en lien avec les besoins de main d'œuvre. Nulle part dans le document, il n'est question de discrimination et de racisme systémique sur le marché de l'emploi. Nous déplorons cette omission, car cela démontre de la part du gouvernement une analyse idéalisée du marché de l'emploi actuel. Les indicateurs concernant la situation socio-économique des nouveaux immigrants, bien qu'en progression, restent toujours à des niveaux critiques pour certains groupes, notamment les personnes racisées. En effet, la plus récente recherche du Comité consultatif personnes immigrantes, dont la TCRI est mandataire, nous rappelle que « les taux défavorables d'accès à l'emploi, de chômage et de déqualification des personnes immigrantes, particulièrement les nouveaux immigrants, en comparaison avec les personnes nées au Canada témoignent de leur difficulté d'intégration en emploi, entravant leur établissement durable et leur pleine

participation »⁹. Toujours selon cette étude, le taux de déqualification (53%) des immigrants récents est deux fois plus élevés en comparaison avec les personnes nées au Canada¹⁰. Pourtant, les raisons qui expliquent cette situation ont été documentées, décortiquées, analysées et sont connues de tous depuis de nombreuses années. Des pistes de solution ont été identifiées, certaines ont été mises en œuvre. Pour maximiser la contribution de l'immigration économique, il est temps de passer à la vitesse supérieure, de faire plus et de faire mieux en repensant nos politiques et nos pratiques, pour adapter réellement nos services aux besoins d'intégration professionnelle des nouveaux immigrants. Nous persistons à croire que les difficultés vécues par les nouveaux arrivants dans leurs efforts pour s'intégrer au marché du travail, ne relèvent pas uniquement de stratégies défailtantes au niveau de la sélection, mais surtout des manquements au niveau des mesures d'intégration qui leur sont offertes. Il existe un problème de discrimination sur le marché du travail. Selon nous, en dépit des discours politiques, la tendance gouvernementale demeure essentiellement de tabler uniquement sur les caractéristiques socio-professionnelles des immigrants et de les responsabiliser à outrance quant au succès ou à l'échec de leur intégration professionnelle.

À la TCRI, en cohérence avec le modèle interculturel québécois, nous avons une vision bidirectionnelle de l'intégration, où les responsabilités sont partagées entre la personne immigrante et la société d'accueil. En employabilité plus particulièrement, cette vision a amené certains de nos membres à développer une approche spécifique à visée systémique et du fait qu'ils partagent cette approche, à se regrouper au sein du Réseau national des organismes spécialisés dans l'intégration en emploi des nouveaux immigrants (ROSINI)¹¹.

Le ROSINI, dont l'expertise n'est plus à démontrer, estime qu'on améliorerait grandement la capacité du Québec à intégrer les nouveaux immigrants dans leur domaine de compétences en soutenant davantage l'opérationnalisation de l'approche ROSINI dans toutes ses dimensions et particulièrement dans ses volets d'intervention auprès des employeurs. Il s'agit d'une approche spécifique à visée systémique qui comporte sept indicateurs :

- 1) Tenir compte du projet et du parcours migratoire ;
- 2) Lier intégration sociale et intégration au marché du travail ;
- 3) Approche basée sur la communication interculturelle ;
- 4) Intervenante(e) comme pivot-central ;
- 5) Prospection, sensibilisation et support des employeurs ;

⁹ Blain, Marie-Jeanne et coll. CCPI (2018). Synthèse du rapport de recherche. *Portrait de l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au Québec : expériences et points de vue croisés sur les obstacles systémiques, les éléments facilitants et les ressources*. INRS Centre urbanisation Culture Société et le Comité consultatif personnes immigrantes, Montréal, 1^{er} décembre 2018.

¹⁰ Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (2013a). *Éléments explicatifs de la surqualification chez les personnes immigrantes au Québec en 2012*. Direction de la recherche et de l'analyse prospective du MICC, Gouvernement du Québec, 29p.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (2013b). *Résultats sur l'Enquête de la population active (EPA). Les immigrants et le marché du travail québécois en 2012*. Direction de la recherche et de l'analyse prospective du MICC, Gouvernement du Québec, 33p.

¹¹ Le ROSINI est responsable des dossiers liés à l'emploi et au marché du travail à l'intérieur de la TCRI.

- 6) Accompagnement des nouveaux immigrants et des employeurs pour le maintien en emploi ;
- 7) Intervention à double rythme combinant urgence et projet vocationnel.

Les besoins spécifiques des nouveaux immigrants dus à la perte de repères engendrée par le processus migratoire ne sont pas compatibles avec l'approche et les principes à la base des services d'intégration au marché du travail pensés pour la population québécoise. En effet, la philosophie qui sous-tend tous les services d'employabilité est l'autonomie, le rôle des organismes qui œuvrent en employabilité étant d'outiller la personne pour qu'elle fasse elle-même sa recherche d'emploi. Les immigrants sont des gens très autonomes : décider de refaire sa vie dans un autre pays nécessite une importante capacité d'autonomie et d'empowerment, ainsi qu'une bonne dose de détermination. Cependant, le fait de se retrouver dans un environnement où les règles du jeu sont différentes, où les codes sont nouveaux et souvent implicites, où le réseau professionnel est inexistant nécessite un accompagnement différent et adapté.

Étant donné les obstacles systémiques existant encore à l'heure actuelle et qui empêchent parfois une primo-insertion au niveau attendu par la personne immigrante, il est essentiel de comprendre que l'intégration est un processus long et complexe et qu'une même personne peut avoir besoin d'un premier soutien d'Emploi-Québec pour occuper un « emploi alimentaire » et d'un second soutien pendant ou après cet emploi alimentaire, pour accéder à un emploi à la mesure de ses compétences (projet vocationnel du nouvel arrivant).

Par ailleurs, les interventions auprès des employeurs qui sont une composante essentielle de l'intégration en emploi des personnes immigrantes doivent faire partie des pratiques d'intégration professionnelle. D'ailleurs, plusieurs entreprises manifestent le besoin d'être accompagnées pour accueillir et intégrer harmonieusement les nouveaux immigrants dans leur équipe de travail et également pour relever les défis que posent une équipe de travail plus diversifiée. En effet, les employeurs (particulièrement les PME), y compris ceux en pénurie de main d'œuvre, ne savent pas forcément comment rejoindre les personnes immigrantes pour les recruter ni gérer la diversité culturelle qu'elles amènent, une fois embauchées. Ils ont besoin d'être accompagnés, informés mais surtout outillés. Ces entreprises sont par ailleurs souvent peu familières avec les organismes communautaires et les ressources qui existent pour les accompagner face à ces défis.

Pourtant, les interventions en entreprise menées par nos organismes ont démontré par le passé leur efficacité ; les employeurs et les nouveaux immigrants apprécient l'accompagnement offert par le conseiller en emploi qui sert de facilitateur en permettant une compréhension mutuelle des réalités et des enjeux de chacun.

Recommandation 2

Étant donné le nombre de personnes issues de l'immigration sans emploi et avec la venue d'immigrants détenant une formation en demande, il est plus que nécessaire pour le Québec d'offrir à ces personnes compétentes formées à l'étranger les conditions d'une intégration sur le marché du travail dans des emplois à la hauteur de leurs qualifications, ce qui implique de s'attaquer aux obstacles systémiques à l'œuvre.

Recours accru à l'immigration temporaire, une précarisation grandissante à prévoir

Au même titre que d'autres provinces au Canada et bien d'autres pays, le Québec compte de plus en plus sur l'immigration temporaire pour répondre rapidement aux besoins pressants et ponctuels du marché du travail. Ainsi, au cours des dernières années, le recours aux travailleurs temporaires et aux personnes à statut non permanent au Québec a connu une croissance vertigineuse et dépasse largement l'immigration permanente. En 2018, 93 060 immigrants avec un visa temporaire ou étudiants résidaient au Québec (81 150 en 2017)¹². À cela s'ajoute l'arrivée de 27 965 demandeurs d'asile au Québec en 2018 (24 735 en 2017). Nous assistons depuis 2-3 ans à un changement radical de l'immigration au Québec avec la présence accrue de travailleurs temporaires, d'étudiants étrangers et de demandeurs d'asile sur le territoire. Il est étonnant de constater l'absence de débat public en lien avec cette nouvelle configuration de l'immigration au Québec. Le cahier de consultation n'en fait aucune mention.

La montée en force de l'immigration temporaire représente un changement de paradigmes en matière d'immigration tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif. L'augmentation de la part de l'immigration temporaire précarise de manière institutionnelle les travailleurs immigrants. En effet, de nombreux auteurs aussi diversifiés que Marie Le Ray, la FTQ, le Centre international de solidarité ouvrière, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse démontrent à quel point « ...le système de travail temporaire (...), parce qu'il suppose et nourrit une double précarisation, celle du migrant et celle du travail, est générateur d'inégalités et d'injustice sociale »¹³. Dans deux publications récentes¹⁴, le Conseil canadien pour les réfugiés confirme la vulnérabilité de la population de travailleurs temporaires peu spécialisés en mettant notamment l'accent sur leurs problèmes d'accès aux droits. En outre, cette solution de facilité est déployée au détriment du renforcement et du développement des mesures d'intégration destinées aux nombreux immigrants déjà présents sur le sol québécois souhaitant intégrer le marché du travail.

Étant donné la tendance lourde que constitue l'immigration temporaire et la part importante qu'y occupent les travailleurs peu spécialisés, le gouvernement ne peut plus faire l'économie d'un débat public sur ces questions, ni rester insensible à la situation de ces travailleurs qui apparaissent actuellement et dans bien des cas, comme des « citoyens » de deuxième classe.

¹² Page 76 : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) (2019). *Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec*. CONSULTATION PUBLIQUE 2019. La planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022 Gouvernement du Québec.

Blain, Marie-Jeanne et coll. CCPI (2018). Synthèse du rapport de recherche. *Portrait de l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au Québec : expériences et points de vue croisés sur les obstacles systémiques, les éléments facilitants et les ressources*. INRS Centre urbanisation Culture Société et le Comité consultatif personnes immigrantes, Montréal, 1^{er} décembre 2018.

¹³ Le Ray, Marie (2011, décembre). *Migration temporaire, injustices durables. Le cas des travailleuses et travailleurs étrangers « temporaires » au Canada*. Vivre ensemble. 13 p.

¹⁴ Conseil canadien pour les réfugiés (2016, mai). *Programme des travailleurs étrangers temporaires*. Mémoire du CCR au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. 8 p.

Conseil canadien pour les réfugiés (2016, novembre). *Family reunification: Submission to the Standing Committee on Citizenship and Immigration*.

Le gouvernement du Québec mentionne clairement dans son cahier de consultation vouloir renforcer son recours à l'immigration temporaire sans en mesurer l'impact. Des services adaptés à cette catégorie d'immigration devront être mis en œuvre pour faciliter l'intégration de ces personnes immigrantes et ainsi leurs donner des raisons de s'installer définitivement au Québec. Ces mesures doivent comprendre l'emploi, la vie sociale, le bien-être au Québec. Bien que depuis le 1^{er} juillet 2019 les différents services du programme Réussir l'intégration (PRIInt) soient offerts aux travailleurs temporaires de toutes les catégories ainsi qu'à leurs conjoints-conjointes, des efforts soutenus restent à faire, notamment du côté du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Depuis le 1^{er} avril 2019, les conjoints et conjointes des travailleurs étrangers temporaires sont admissibles aux services d'aide à l'emploi ainsi qu'aux subventions salariales PRIIME et IPOP. Nous aurions souhaité une plus grande ouverture des services d'Emploi-Québec à toutes les catégories de travailleurs étrangers et leurs conjoints-conjointes, car ils sont nombreux sur le territoire québécois et ne reçoivent actuellement aucun service de Services Québec. Nous parlons ici des personnes sous le programme vacances travail (PVT), des étudiants internationaux ayant un permis de travail ouvert, des demandeurs d'asile détenant un permis de travail et des personnes détenant un permis de travail ouvert post-diplôme.

Nombreux sont les organismes de la TCRI qui offrent le programme PRIInt du MIDI, des services de francisation et des services d'aide à l'emploi de Services Québec. Cela apporte toute une gamme de services pour les nouveaux arrivants sous un même toit. Depuis le 1^{er} juillet 2019, certains nouveaux arrivants peuvent recevoir les services d'accueil et d'établissement et de francisation, mais ne peuvent pas bénéficier des services d'aide à l'emploi de ce même organisme. On constate une incohérence gouvernementale entre le MTESS et le MIDI à cet effet.

Recommandation 3

Dans la mesure où le gouvernement souhaite favoriser l'arrivée de travailleurs temporaires et leur rétention au Québec pour combler la pénurie de main-d'œuvre, il nous apparaît incontournable que ces derniers aient accès aux services d'aide à l'emploi des organismes en immigration et ce, avant même qu'ils obtiennent la résidence permanente. Cela les informera davantage sur le marché du travail au Québec ainsi que sur leurs droits et responsabilités, évitant par le fait même plusieurs écueils.

Recommandation 4

Nous appuyons la recommandation du CCPI qui recommande un accompagnement de toutes les personnes immigrantes, tout statut confondu, en droit de travailler au Québec¹⁵.

¹⁵ Blain, Marie-Jeanne et coll. CCPI (2018). Synthèse du rapport de recherche. *Portrait de l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au Québec : expériences et points de vue croisés sur les obstacles systémiques, les éléments facilitants et les ressources*. INRS Centre urbanisation Culture Société et le Comité consultatif personnes immigrantes, Montréal, 1er décembre 2018.

Régionalisation de l'immigration, sortir d'une vision réductrice pour une vision concertée des acteurs

Le Québec a connu un taux de chômage de 5,1 % en juin 2019¹⁶. Certaines des régions de la province, dont l'Abitibi-Témiscamingue et Chaudière-Appalaches, connaissent une baisse marquée des taux de chômage (actuellement de 3,6%) et ont des besoins criants de main d'œuvre. Il apparaît clairement que le présent gouvernement veut sélectionner des travailleurs temporaires à l'international et les amener en région (orientation 6) Cette vision de la régionalisation de l'immigration est très réductrice et la TCRI souhaiterait rappeler ce que des années d'expérience de la régionalisation nous ont appris.

Le Québec s'est doté d'un ensemble d'organismes pour faciliter la régionalisation de l'immigration. Avec le temps, ces organismes se sont regroupés, formant ainsi le Réseau des organismes de Régionalisation de l'immigration du Québec (RORIQ)¹⁷. Historiquement, la régionalisation concernait plutôt des immigrants de la catégorie économique sélectionnés par le Québec et ciblés pour participer à enrayer les problèmes de dénatalité et de pénurie de main d'œuvre vécus par certaines régions.

Le RORIQ est porteur d'une vision décloisonnée de la régionalisation incluant tant les migrations de la région de Montréal vers les autres régions que les migrations de l'international directement vers les régions et parfois les migrations interrégionales. Le RORIQ porte également une vision globale de la régionalisation, car même si la pierre angulaire des actions de régionalisation de l'immigration est l'intégration au marché du travail, cette démarche ne se résume pas à la quête d'un emploi. La dynamique étant surtout familiale, elle implique tout un système d'établissement facilitant l'intégration à la communauté d'accueil de l'ensemble de la famille, la création d'un réseau social et le développement d'un sentiment d'appartenance. Ce sont des conditions d'attraction et de rétention en région.

Pour le RORIQ, la régionalisation est aussi un processus à long terme car certaines personnes immigrantes intéressées par la régionalisation attendent parfois quelques années avant de concrétiser leur projet de vie en région. Cette vision devrait être partagée par tous les acteurs nationaux et locaux concernés : ministères, villes, MRC, employeurs, etc.

L'absence de politiques et d'orientations claires au niveau gouvernemental apporte une certaine confusion quant aux stratégies à privilégier par les différents acteurs pour mettre en place un processus de mise en œuvre cohérent et efficace. On observe également une importance croissante de l'immigration temporaire en région, un phénomène qui est amené à se renforcer avec les nouvelles orientations privilégiées par le gouvernement. Le contexte des mesures gouvernementales et des réformes des années passées a empêché une intégration efficace et efficiente des actions de régionalisation, du fait notamment de l'absence ou du faible arrimage avec les mesures d'Emploi-Québec dans les régions et de la présence de bailleurs de fonds multiples avec chacun ses modalités de reddition de comptes.

¹⁶ Institut de la statistique du Québec (2019). *Profils statistiques par région et MRC géographiques*. Gouvernement du Québec.

¹⁷ Le RORIQ est composé de 25 organismes représentant treize régions du Québec.

On ne peut pas aborder la régionalisation en pièces détachées. Elle comporte cinq volets distincts et complémentaires :

- Démarchage, prospection et recrutement des personnes immigrantes ;
- Activités d'insertion en emploi auprès des personnes immigrantes ;
- Prospection, réseautage, démarchage et soutien auprès des employeurs ;
- Accueil, établissement et intégration des familles immigrantes incluant la préparation des milieux ;
- Développement des activités de régionalisation de l'immigration.

Ce « modèle » doit rester modulable, c'est-à-dire arrimé aux réalités régionales (particularités des acteurs et des organismes impliqués, dynamiques locales et régionales) tout en s'ajustant rapidement aux conjonctures et aux situations émergentes.

La régionalisation est un projet qui doit s'inscrire dans la durée, notamment par l'octroi de ressources financières récurrentes aux acteurs régionaux à la hauteur des attentes et des besoins, et s'appuyer sur une structure opérationnelle favorisant le développement de bonnes pratiques (par exemple : organismes-pivot ou de référence sur chacun des territoires concernés ; synergie entre une équipe compétente (RH) et le milieu). Cette structuration devrait également permettre une intégration efficace et efficiente des actions de régionalisation afin que toute personne immigrante qui s'installe en région puisse bénéficier d'un continuum de services dans chacune des régions. Les services offerts en régionalisation doivent être à la hauteur de ceux offerts à Montréal pour la même clientèle.

Recommandation 5

Dans la *Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016 – 2021 du MIDI*, à la mesure 2.2.2, il est question de mettre en place une nouvelle approche partenariale avec les municipalités et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives¹⁸.

Nous croyons que le MIDI devrait travailler davantage en partenariat étroit avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, qui semble pour le moment absent des débats et discussions sur les seuils d'immigration. Nous croyons que dans le dossier de la régionalisation de l'immigration, tous les acteurs doivent être consultés, afin de garantir une même offre de services en régionalisation que ceux offerts à Montréal pour la même clientèle. La prise en compte de la diversité ethnoculturelle dans les politiques et programmes des municipalités est un enjeu réel et ne peut être occultée dans ce débat où l'on veut favoriser l'immigration en région.

¹⁸ Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) (2015). *Ensemble, nous sommes le Québec Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021*. Gouvernement du Québec.

3. Analyse de l'orientation 10 concernant l'immigration humanitaire

Le gel des cibles d'accueil de personnes réfugiées, un recul par rapport à l'engagement et à la renommée humanitaire du Québec

Le Québec a une longue tradition d'accueil des personnes réfugiées. En effet, depuis de nombreuses années, la politique humanitaire du Québec se démarque au niveau international, notamment avec ses programmes de réinstallation et de parrainage collectif de réfugiés. De concert avec les Nations Unies et les autorités canadiennes, le Québec a démontré depuis des décennies, à maintes reprises, sa capacité et son savoir-faire dans ce domaine. Doté d'un solide réseau d'organismes d'accueil des réfugiés, le Québec est reconnu internationalement pour son intervention en matière de réinstallation de personnes réfugiées. Peu connue du grand public, cette contribution en matière d'aide humanitaire devrait faire l'objet de fierté de la part des Québécois et Québécoises.

Bien que le nombre de personnes réfugiées présentement accueillies par le Québec soit relativement faible par rapport au nombre grandissant de personnes déplacées ayant besoin de manière urgente de protection à travers le monde, son engagement humanitaire et ses pratiques en matière de soutien dans le processus d'accueil et de réinstallation lui ont valu jusqu'à maintenant une bonne réputation internationale. En offrant aux personnes réfugiées la chance de reprendre le cours de leur vie dans un pays sécuritaire, le gouvernement du Québec pose un geste de solidarité internationale essentiel.

C'est avec inquiétude que nous constatons que le gouvernement envisage de ne pas augmenter les cibles d'accueil de personnes réfugiées et d'autres personnes ayant des besoins de protection internationale au bénéfice de l'immigration économique. Nous pensons que le Québec a un rôle important à jouer en matière d'immigration humanitaire, notamment de réinstallation de personnes et familles réfugiées en quête de protection. Le Québec cherche des personnes immigrantes afin de stabiliser le niveau de main d'œuvre. Il ne doit pas perdre de vue que, contrairement à certains préjugés, de nombreuses personnes réfugiées arrivent avec un niveau d'éducation élevé et des années d'expérience dans leur métier. De plus, les personnes qui arrivent via le programme de parrainage collectif ont souvent des membres de leur famille déjà ici au Québec, ce qui est favorable au bien-être des résidents actuels et des nouveaux arrivants.

L'expérience récente à l'égard de l'accueil des personnes réfugiées syriennes a démontré qu'une importante partie de la société québécoise est ouverte à une telle politique d'accueil de réfugiés lorsqu'elle est interpellée et appelée à participer. L'engagement sans précédent de la société civile, notamment en matière de parrainage lors de l'opération syrienne doit être encouragé et faire l'objet de reconnaissance. Il est important de se rappeler qu'actuellement les inventaires de demandes de parrainage privé de réfugiés sont nettement supérieurs aux cibles proposées pour les 3 prochaines années. De plus, les efforts déployés par plusieurs groupes de résidents, de groupes communautaires et de communautés de foi, en termes d'accompagnement de personnes demandant l'asile au Québec, démontrent un intérêt continu d'accueillir avec dignité, souplesse et compassion ceux et celles à la recherche de protection.

Étant donné le contexte international et la multiplication des zones de conflits, notamment en Afrique et au Moyen-Orient, il faut s'attendre à une croissance à l'échelle internationale des besoins de réinstallation.

Par ailleurs le Conseil canadien pour les réfugiés, la TCRI et les organismes d'accueil des réfugiés des autres provinces pressent actuellement le gouvernement canadien d'augmenter le nombre de réfugiés pris en charge par l'état à 20 000 personnes par année sur une base récurrente pour répondre aux appels des Nations Unies¹⁹. En présumant que le gouvernement canadien s'engage dans cette voie, le Québec aura la responsabilité d'assumer sa part en vertu de l'Accord Canada Québec sur l'immigration.

Le gel des cibles d'accueil des réfugiés pris en charge par l'État (RPCE), des effets délétères prévisibles pour les personnes réfugiées et les organismes communautaires

Les organismes d'accueil des 14 régions de destination des RPCE sont fortement préoccupés par les impacts prévisibles de l'absence d'augmentation du niveau d'immigration dans cette catégorie humanitaire. En effet, en ce qui concerne les RPCE, « en accueillir moins pour les servir mieux » ne fonctionnera pas. Le fait d'en accueillir moins est problématique à plusieurs niveaux et aurait à court terme l'effet de fragiliser les structures d'accueil et d'aide à l'intégration des personnes immigrantes en région.

Le dispositif d'accueil, d'aide à l'intégration et à la rétention des personnes immigrantes en région se sont développées en grande partie grâce au programme d'accueil des RPCE. La stratégie québécoise consiste à réinstaller directement les RPCE dans 14 localités : Québec, Sherbrooke, Gatineau, Montréal, Laval, Brossard, Trois-Rivières, Drummondville, Saint-Hyacinthe, Granby, Victoriaville, Joliette, Saint-Jérôme et Rimouski.

C'est par le biais de cette immigration humanitaire que se sont consolidées des structures d'accueil dédiées à l'établissement des personnes immigrantes en région²⁰. Chacune des 14 localités peut compter sur un organisme communautaire dédié aux immigrants et mandaté par le MIDI pour accompagner les RPCE dans tous les aspects de leur intégration (installation et intégration). Rappelons que les parcours et les conditions de vie des RPCE les rendent plus vulnérables, ce qui rend la tâche des communautés locales qui les accueillent complexe (nombreuses années passées dans les camps, problèmes de santé physique et mentale, analphabétisme, majorité de personnes allophones...).

Au fil du temps, les organismes d'accueil des RPCE ont développé une expertise particulière en matière d'intégration des personnes immigrantes, notamment grâce à l'accueil de ces populations vulnérables. Dans le même temps, les communautés locales se sont mobilisées et ont initié - à des rythmes et selon des modalités variables - un processus d'adaptation de leurs pratiques pour accompagner ces familles

¹⁹ Bussièrès, Ian (2019, 15 février) « Immigration: le Haut-commissaire aux réfugiés espère voir la CAQ reculer [VIDÉO] ». *Le Soleil*. [journal]

²⁰ Guyon, Sylvie (2011). « La réinstallation des réfugiés sélectionnés au Québec, un secret bien gardé! » Dans *INSCAN*. L'établissement international au Canada. Volume 24, Numéros3-4, Hiver-Printemps 2011 (p. 16-18)

confrontées à des défis souvent complexes et multiples dans leur efforts d'intégration au Québec, souvent avec le support des ressources communautaires spécifiques en immigration.

La mobilisation de ces divers acteurs locaux autour des défis entourant l'intégration des RPCE a permis de développer des projets et des pratiques innovantes. À titre d'exemple, soulignons le programme de jumelage interculturel²¹ ainsi que la contribution que les intervenants communautaires interculturels²² (ICI) apportent aux milieux scolaires, municipaux, communautaires, etc. À l'origine, ces services offerts par les ICI ont été mis en place à l'intention des RPCE, mais ont par extension permis de faciliter l'intégration de personnes immigrantes d'autres catégories. Il en est de même pour les cliniques de santé des réfugiés qui ont été mises sur pied à partir de la réflexion et des travaux réalisés en aval de l'accueil des RPCE. En ce sens, les localités d'accueil des RPCE ont joué de tout temps le rôle de véritable laboratoire des bonnes pratiques.

La baisse des cibles d'accueil des RPCE en 2019 de 23 % effectuée par le gouvernement représente environ 400 individus. Les organismes communautaires en immigration ne peuvent qu'être fragilisés par une réduction des cibles puisque cette baisse se traduira par une réduction du niveau de financement des 14 organismes dédiés aux nouveaux arrivants mandaté par le MIDI dans le cadre de ce programme. Si ces niveaux sont maintenus tels quels, les organismes devront faire face à la perte d'une partie de leur expertise liée à l'obligation de réduire les équipes de travail, et à la mise en péril d'une partie des services actuellement offerts. En effet, un récent rapport remis au MIDI par la TCRI a clairement mis en évidence que dans un contexte de sous-financement des organismes d'accueil des immigrants, les intervenants communautaires interculturels sont contraints de concentrer leurs interventions sur la réponse aux besoins de base à court terme des personnes immigrantes au détriment des activités de consolidation des partenariats locaux et des activités de prévention (TCRI, janvier 2019²³). Étant donné l'énergie et le temps qui ont été nécessaire à établir de tels partenariats, la baisse des cibles nous apparaît contre-

²¹ TCRI (2017, mars). *Le jumelage interculturel au Québec - Pratiques des organismes communautaires en immigration et impacts du programme de jumelage*. 97 p.

²² TCRI (2011, février). *L'intégration scolaire des jeunes réfugiés. Granby se mobilise*. Série de 7 capsules documentaires d'une durée totale 30 minutes. Résultats de l'enquête menée sur les intervenants communautaires scolaires interculturels au Québec (ICSI).

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) (2012). *Les services d'accompagnement des élèves réfugiés et de leurs familles mis en place dans des établissements scolaires de certaines villes ciblées par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles*. Rapport final présenté par Li Harnois, professionnelle de recherche. 84 pages.

Charrette, Josée (2016). *Représentation sociale sur l'école et stratégies déployées par des parents récemment immigrés pour soutenir l'expérience socio-scolaire de leurs enfants dans la société d'accueil : regards croisés de parents et d'ICSI*. Thèse de doctorat présentée à l'Université de Montréal. Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation, 368 pages.

Charrette, Josée et Kalubi, Jean-Claude (2016). « Collaboration école-famille-communauté : l'apport de l'intervenant interculturel dans l'accompagnement à l'école de parents récemment immigrés ». Dans *Revue Éducation Science et Société* 2/2016, pages 127 à 149.

²³ TCRI (2019, janvier). *L'accompagnement des RPCE dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la petite enfance. Projet pilote de développement d'un réseau d'intervenants communautaires interculturels (ICI)*. Rapport final présenté par la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes au Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. 73 pages.

productive. En outre, par ricochet, c'est la capacité d'innovation des régions qui accueillent ces personnes immigrantes qui risque de s'éroder.

Enfin, rappelons que les RPCE s'établissent en vaste majorité dans les régions du Québec et contribuent ainsi à l'immigration en région. Ils contribuent ainsi à y maintenir des services de qualité adaptés à la réalité des personnes immigrantes, une priorité du gouvernement. Leur présence permet de soutenir le dynamisme économique des régions, en répondant à des besoins criants de main-d'œuvre et en favorisant le rapprochement interculturel.

Recommandation 6

Nous sommes convaincus que réduire le nombre de RPCE accueillis au Québec est contre-productif. Nous sommes d'avis que le Québec doit maintenir ses cibles d'accueil des réfugiés de toutes origines au niveau de 2016.

Afin d'encourager les demandes de parrainage collectif de réfugiés, le gouvernement devrait lancer un projet pilote visant à permettre aux milliers de réfugiés parrainés en attente de visas déjà sélectionnés par le Québec d'obtenir un visa temporaire de la part du fédéral afin de leur permettre de s'établir rapidement au Québec en attendant leur résidence permanente. En plus de répondre aux besoins de main d'œuvre, cela désengorgerait le programme de parrainage et permettrait de réouvrir le dépôt de nouvelles demandes et de stabiliser le programme.

Globalement, nous recommandons que le gouvernement du Québec réaffirme son engagement humanitaire par l'accueil de 22 % de l'immigration humanitaire canadienne comme le prescrit l'Accord Canada-Québec sur l'immigration. (art. I (8))

Le gel des cibles d'accueil des réfugiés reconnus sur place et des personnes à charge à l'étranger : des effets dévastateurs sur l'intégration et la réunification familiale

Il est particulièrement préoccupant de constater que les admissions projetées pour 2020-2022 ne prévoient aucune augmentation dans la catégorie des réfugiés reconnus sur place. Le MIDI reconnaît pourtant que l'augmentation du nombre de demandes d'asile depuis l'été 2017 influencera à la hausse le nombre de réfugiés qui seront reconnus sur place dans les prochaines années selon les décisions qui seront rendues par la CISR.

En termes concrets, cette diminution proportionnelle des seuils d'immigration en 2020, 2021 et 2022 se traduira par une augmentation des délais de traitement pour l'obtention de la résidence permanente pour les personnes réfugiées au Québec. Encore plus alarmant, l'insuffisance de places pour les réfugiés reconnus sur place et les personnes à leur charge à l'étranger signifie que les demandeurs d'asile s'étant vus octroyer le statut de réfugié par la CISR devront attendre encore plus longtemps avant d'être réunis avec les membres de leur famille se trouvant à l'étranger. Mentionnons à ce titre que le délai actuel (juillet 2019) de traitement d'une demande de résidence permanente par IRCC dans cette catégorie

d'immigration est déjà de 20 mois²⁴ (sans compter les délais d'attente pré-audience à la CISR), et que les délais de traitement pour l'octroi de visas de résident permanent aux personnes à charge à l'étranger ne font plus l'objet de publication par IRCC depuis 2015 (date à laquelle les délais se situaient à 38 mois)²⁵. Cet allongement des délais pourrait avoir un effet dévastateur sur certains membres de la famille de personnes réfugiées qui seront maintenue dans des situations de vulnérabilité à l'étranger. Les femmes pourraient être particulièrement touchées, car elles sont plus susceptibles d'être exposées à des situations de violence.

L'allongement des délais pour l'octroi de la résidence permanente et la réunification familiale des personnes réfugiées retardera non seulement leur pleine intégration à toutes les sphères d'activités de la société d'accueil, mais surtout, nous semble entièrement incompatible avec l'intention du Québec « de prendre moins d'immigrants pour en prendre soin ». Elle constitue en outre une différence de traitement avec les réfugiés reconnus sur place dans d'autres provinces canadiennes, mais également avec les personnes immigrantes de la catégorie d'immigration économique pour lesquelles le gouvernement du Québec entend « accélérer l'arrivée pour répondre plus rapidement aux besoins du Québec » (orientation 5 du cahier de consultation). Comment justifier une telle différence de traitement entre ces deux catégories d'immigration ?

Par ailleurs, c'est avec déception que nous constatons que le document de consultation du MIDI sur la planification de l'immigration 2020-2022 semble faire entièrement abstraction de la contribution des demandeurs d'asile et des personnes réfugiées reconnues sur place à la satisfaction des besoins de main-d'œuvre du Québec. Rappelons que les demandeurs d'asile sont admissibles à un permis de travail ouvert délivré par IRCC dans de très courts délais, suite au dépôt de la demande d'asile (délai actuel d'environ 7 semaines)²⁶. Ces permis de travail initiaux sont généralement d'une durée de 2 ans et sont renouvelables. Notre expérience démontre que de nombreuses personnes réfugiées et de nombreux demandeurs d'asile réussissent rapidement, une fois leur permis de travail obtenu, à se trouver un emploi et contribuent ainsi au développement économique du Québec. Des organismes et des employeurs ont même mis en place des activités et des programmes pour recruter des personnes avec de tels statuts, par exemple IKEA Canada qui a récemment lancé un programme d'emploi à l'intention des réfugiés à l'échelle canadienne.

Malgré l'absence d'un financement spécifique pour délivrer ce type de services, plusieurs organismes communautaires sont en mesure d'offrir aux demandeurs d'asile des services en employabilité par des conseillers en emploi, de même que des services d'accompagnement leur permettant de trouver un emploi à l'extérieur de Montréal et de s'installer dans différentes régions du Québec. En fin, il nous apparaît inadmissible que les demandeurs d'asile soient privés de l'accès aux services de garde subventionnés pour leurs enfants, suite à l'adoption d'une directive par le Ministère de la famille en avril

²⁴Voir Gouvernement du Canada, IRCC, *Vérifier les délais de traitement*, en ligne : <<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-delaix-traitement.html>>.

²⁵ Conseil canadien pour les réfugiés (2016, novembre). *Family reunification: Submission to the Standing Committee on Citizenship and Immigration*. [En ligne] Consulté le 10 juillet 2019 : <<https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/CIMM/Brief/BR8606835/br-external/CanadianCouncilForRefugees-e.pdf>> à la p. 4

²⁶ Voir Gouvernement du Canada, IRCC, *Vérifier les délais de traitement*, en ligne : <<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-delaix-traitement.html>>.

2018²⁷. Cela constitue un déni du droit à l'éducation des tout petits dans une société qui prône l'intervention précoce et l'un des freins les plus importants à l'intégration socio-professionnelle des demandeurs d'asile au Québec, notamment à celles des femmes.

À ce titre, il faut également déplorer que, malgré les bons mots sur l'engagement humanitaire exemplaire du Québec, les gouvernements successifs aient tous choisi de maintenir les demandeurs d'asile dans une situation extrêmement précaire quant au soutien familial, comme l'accès aux garderies, aux prestations pour enfants ou aux services de santé et aux services sociaux réguliers. Cette situation est d'autant plus incompréhensible que la majorité des demandeurs d'asile au Québec s'y installe définitivement soit comme personnes protégées, soit pour motifs humanitaires.

Recommandation 7

Nous recommandons que le gouvernement du Québec augmente les cibles d'accueil des personnes réfugiées reconnues sur place et des membres de leur famille, soit une augmentation qui soit minimalement en concordance avec les niveaux d'immigration planifiés par le gouvernement fédéral pour les trois prochaines années²⁸.

²⁷ En 2018, le Ministère de la famille a clarifié l'interprétation de l'article 3 du *Règlement sur la contribution réduite*, ce qui a conduit à l'exclusion des demandeurs d'asile aux services de garde éducatifs subventionnés pour leurs enfants, bien qu'ils soient titulaires d'un permis de travail.

²⁸Gouvernement du Canada, IRCC, Avis- Renseignements supplémentaires sur le Plan des niveaux d'immigration2019-2021, en ligne : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/renseignements-supplementaires-niveaux-immigration-2019.html>.

4. Récapitulatif des recommandations de la TCRI

Recommandation 1

Le gouvernement devra rester vigilant quant aux impacts du nouveau système ARRIMA qui pourraient être dommageables tant pour les immigrants que pour les employeurs et la société d'accueil. Dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre, la meilleure façon d'attirer et de retenir la main d'œuvre réside dans le fait d'améliorer les conditions de travail offertes. Tous les acteurs doivent être impliqués (acteurs patronaux, syndicaux et gouvernementaux) et prendre leurs responsabilités. L'immigration peut faire partie de la solution, mais n'est pas l'unique réponse à cet enjeu sociétal. L'immigration ne doit pas être instrumentalisée pour tenter de répondre à des besoins économiques.

Recommandation 2

Étant donné le nombre de personnes issues de l'immigration sans emploi et avec la venue d'immigrants détenant une formation en demande, il est plus que nécessaire pour le Québec d'offrir à ces personnes compétentes formées à l'étranger les conditions d'une intégration sur le marché du travail dans des emplois à la hauteur de leurs qualifications, ce qui implique de s'attaquer aux obstacles systémiques à l'œuvre.

Recommandation 3

Dans une optique où le gouvernement ouvrira de plus en plus l'entrée aux travailleurs temporaires et aimerait garder les résidents temporaires afin de combler la pénurie de main-d'œuvre, nous croyons qu'il devient primordial de pouvoir les desservir dans les services d'aide à l'emploi et ce, avant même qu'ils obtiennent la résidence permanente. Cela les informera davantage sur le marché du travail au Québec ainsi que sur leurs droits et responsabilités, évitant par le fait même plusieurs écueils.

Recommandation 4

Nous appuyons la recommandation du CCPI qui recommande un accompagnement de toutes les personnes immigrantes, tout statut confondu, en droit de travailler au Québec²⁹.

Recommandation 5

Dans la *Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016 – 2021 du MIDI*, à la mesure 2.2.2, il est question de mettre en place une nouvelle approche partenariale avec les municipalités et les acteurs des milieux de vie pour édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives³⁰.

²⁹ Blain, Marie-Jeanne et coll. CCPI (2018). Synthèse du rapport de recherche. *Portrait de l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au Québec : expériences et points de vue croisés sur les obstacles systémiques, les éléments facilitants et les ressources*. INRS Centre urbanisation Culture Société et le Comité consultatif personnes immigrantes, Montréal, 1er décembre 2018.

³⁰ Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) (2015). *Ensemble, nous sommes le Québec Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021*. Gouvernement du Québec.

Nous croyons que le MIDI devrait travailler davantage en partenariat étroit avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, qui semble pour le moment absent des débats et discussions sur les seuils d'immigration. Nous croyons que dans le dossier de la régionalisation de l'immigration, tous les acteurs doivent être consultés, afin de garantir une même offre de services en régionalisation que ceux offerts à Montréal pour la même clientèle. La prise en compte de la diversité ethnoculturelle dans les politiques et programmes des municipalités est un enjeu réel et ne peut être occultée dans ce débat où l'on veut favoriser l'immigration en région.

Recommandation 6

Nous sommes convaincus que réduire le nombre de RPCE accueillis au Québec est contre-productif. Nous sommes d'avis que le Québec doit maintenir ses cibles d'accueil des réfugiés de toutes origines au niveau de 2016.

Afin d'encourager les demandes de parrainage collectif de réfugiés, le gouvernement devrait lancer un projet pilote visant à permettre aux milliers de réfugiés parrainés en attente de visas déjà sélectionnés par le Québec d'obtenir un visa temporaire de la part du fédéral afin de leur permettre de s'établir rapidement au Québec en attendant leur résidence permanente. En plus de répondre au besoin de main d'œuvre, cela désengorgerait le programme de parrainage et permettrait de rouvrir le dépôt de nouvelles demandes et stabiliser le programme.

Globalement, nous recommandons que le gouvernement du Québec réaffirme son engagement humanitaire par l'accueil de 22 % de l'immigration humanitaire canadienne comme le prescrit l'Accord Canada-Québec sur l'immigration. (Art. I (8))

Recommandation 7

Nous recommandons que le gouvernement du Québec augmente les cibles d'accueil des personnes réfugiées reconnues sur place et des membres de leur famille, soit une augmentation qui soit minimalement en concordance avec les niveaux d'immigration planifiés par le gouvernement fédéral pour les trois prochaines années³¹.

³¹Gouvernement du Canada, IRCC, Avis- Renseignements supplémentaires sur le Plan des niveaux d'immigration 2019-2021, en ligne : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/renseignements-supplementaires-niveaux-immigration-2019.html>.

Liste des références

Blain, Marie-Jeanne et coll. CCPI (2018). Synthèse du rapport de recherche. *Portrait de l'intégration professionnelle des personnes immigrantes au Québec : expériences et points de vue croisés sur les obstacles systémiques, les éléments facilitants et les ressources*. INRS Centre urbanisation Culture Société et le Comité consultatif personnes immigrantes, Montréal, 1^{er} décembre 2018.

Bussièrès, Ian (2019, 15 février). « Immigration : le haut-commissaire aux réfugiés espère voir la CAQ reculer [VIDÉO] ». *Le Soleil*. [journal] Sur le site [lesoleil.com](https://www.lesoleil.com/actualite/politique/immigration-le-haut-commissaire-aux-refugies-espere-voir-la-caq-reculer-video-3ec31abdbc725d6b9cf52fd13344718c). Consulté le 10 juillet 2019 : <https://www.lesoleil.com/actualite/politique/immigration-le-haut-commissaire-aux-refugies-espere-voir-la-caq-reculer-video-3ec31abdbc725d6b9cf52fd13344718c>

CDPDJ (2012). *Mesurer la discrimination à l'embauche subie par les minorités racisées : résultats d'un « testing » mené dans le Grand Montréal*. Recherche menée par Paul Eid et Al. 52 pages.

Charrette, Josée (2016). *Représentation sociale sur l'école et stratégies déployées par des parents récemment immigrés pour soutenir l'expérience socio-scolaire de leurs enfants dans la société d'accueil : regards croisés de parents et d'ICSI*. Thèse de doctorat présentée à l'Université de Montréal. Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation, 368 pages.

Charrette, Josée et Kalubi, Jean-Claude (2016). « Collaboration école-famille-communauté : l'apport de l'intervenant interculturel dans l'accompagnement à l'école de parents récemment immigrés ». Dans *Revue Éducation Science et Société* 2/2016, pages 127 à 149.

Conseil canadien pour les réfugiés (2016, mai). *Programme des travailleurs étrangers temporaires*. Mémoire du CCR au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées. 8 p.

Conseil canadien pour les réfugiés (2016, novembre). *Family reunification: Submission to the Standing Committee on Citizenship and Immigration*. [En ligne] Consulté le 10 juillet 2019 : <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/421/CIMM/Brief/BR8606835/br-external/CanadianCouncilForRefugees-e.pdf> à la page 4.

CDPDJ (2011). *La discrimination systémique à l'égard des travailleuses et travailleurs migrants*. 90 p.

Centre international de solidarité ouvrière (2011, Décembre). *Les enjeux du travail migrant temporaire au Québec et au Canada*, 9 p.

El-Assal, Kareem ; Fields, Daniel ; Homsy, Mia ; Savard, Simon ; Scarfone, Sonny (2019). *Seuils d'immigration au Québec : analyse des incidences démographiques et économiques*, Institut du Québec. Consulté le 11 juillet 2019 : https://www.institutduquebec.ca/docs/default-source/default-document-library/201905-immigration_vf.pdf?sfvrsn=0

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) (n.d.). *Le recrutement de travailleuses et travailleurs étrangers temporaires*. 9 p. [En ligne] Consulté le 10 juillet 2019 : <http://ftq.qc.ca/wp-content/uploads/ftqimport/5273.pdf>

Gouvernement du Canada, IRCC. Avis- Renseignements supplémentaires sur le Plan des niveaux d'immigration 2019-2021, en ligne : <<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/nouvelles/avis/renseignements-supplementaires-niveaux-immigration-2019.html>>.

Gouvernement du Canada, IRCC. Vérifier les délais de traitement, en ligne : <<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/demande/verifier-delais-traitement.html>>.

Guyon, Sylvie (2011). « La réinstallation des réfugiés sélectionnés au Québec, un secret bien gardé! » Dans *INSCAN. L'établissement international au Canada*. Volume 24, Numéros3-4, Hiver-Printemps 2011 (p. 16-18)

Institut de la statistique du Québec (2017). *Tableau statistique. Immigrants selon la catégorie d'immigrants, Québec, 1980-2016*. Gouvernement du Québec, 1p.

Institut de la statistique du Québec (2019). *Profils statistiques par région et MRC géographiques*. Gouvernement du Québec.

Le Ray, Marie (2011, décembre). *Migration temporaire, injustices durables. Le cas des travailleuses et travailleurs étrangers « temporaires » au Canada*. *Vivre ensemble*. 13 p.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) (2012). *Les services d'accompagnement des élèves réfugiés et de leurs familles mis en place dans des établissements scolaires de certaines villes ciblées par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles*. Rapport final présenté par Li Harnois, professionnelle de recherche. 84 pages.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) (2015). *Ensemble, nous sommes le Québec Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021*.

Gouvernement du Québec. [En ligne] Consulté le 10 juillet 2019 :

http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/dossiers/Strategie_ImmigrationParticipationInclusion.pdf

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) (2017). *2005-2015. L'immigration temporaire au Québec*. Gouvernement du Québec, juillet 2017, 76p.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) (2017). *2017. Présence et portraits régionaux des personnes immigrantes admises au Québec de 2006 à 2015*. Gouvernement du Québec, novembre 2017, 74p.

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) (2018). *Portrait de l'immigration permanente au Québec selon les catégories l'immigration 2013-2017*. Gouvernement du Québec. [En ligne] Consulté le 10 juillet 2019 : http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Portraits_categories_2013-2017.pdf

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) (2019). *Recueil de statistiques sur l'immigration au Québec. CONSULTATION PUBLIQUE 2019. La planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022* Gouvernement du Québec.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (2013a). *Éléments explicatifs de la surqualification chez les personnes immigrantes au Québec en 2012*. Direction de la recherche et de l'analyse prospective du MICC, Gouvernement du Québec, 29p.

Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) (2013b). *Résultats sur l'Enquête de la population active (EPA). Les immigrants et le marché du travail québécois en 2012*. Direction de la recherche et de l'analyse prospective du MICC, Gouvernement du Québec, 33p.

TCRI (2011, février). *L'intégration scolaire des jeunes réfugiés. Granby se mobilise*. Série de 7 capsules documentaires d'une durée totale 30 minutes. Résultats de l'enquête menée sur les intervenants communautaires scolaires interculturels au Québec (ICSI).

TCRI (2017, mars). *Le jumelage interculturel au Québec - Pratiques des organismes communautaires en immigration et impacts du programme de jumelage*. Recherche sur les pratiques et les impacts du jumelage interculturel au Québec. 97 p.

TCRI (2019, janvier). *L'accompagnement des RPCE dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la petite enfance. Projet pilote de développement d'un réseau d'intervenants communautaires interculturels (ICI)*. Rapport final présenté par la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes au Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion. 73 pages.

UNHCR. *Les réfugiés : un bon pari pour le Canada ?* [document en ligne] Consulté le 11 juillet 2019 : <https://www.unhcr.ca/wp-content/uploads/2019/06/les-refugies-un-bon-pari-pour-le-canada-fr-3.pdf>

WikiACA (2016). *Immigration et intégration (Secteur)*. Site de l'encyclopédie de l'action communautaire autonome. [en ligne] Consulté le 17 juillet 2019 : [http://wikiaca.org/wiki/Immigration_et_int%C3%A9gration_\(Secteur\)](http://wikiaca.org/wiki/Immigration_et_int%C3%A9gration_(Secteur))

Annexe 1 – Liste des membres de la TCRI

1. Accès accueil action Basses-Laurentides pour l'immigration (ABL)
2. Accès travail Victoriaville
3. Accueil aux immigrants de l'Est de Montréal (AIEM)
4. Accueil et intégration Bas-Saint-Laurent (AIBSL)
5. Accueil liaison pour arrivants (ALPA)
6. Accueil multiethnique et intégration des nouveaux arrivants à Terrebonne et les environs AMINATE)
7. Accueil parrainage Outaouais (APO)
8. Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-ouest de Montréal / Centre PRISME(AIRSOM/PRISME)
9. Action réfugiés Montréal (ARM)
10. Actions interculturelles de développement d'éducation (AIDE)
11. Afrique au Féminin
12. Agence Ometz
13. Alliance pour l'accueil et l'intégration des immigrants(es) (ALAC)
14. Alternatives
15. Amnistie internationale Canada francophone
16. Assistance aux femmes de Montréal (AFM)
17. Association communautaire d'emprunt de Montréal (ACEM)
18. Association des femmes immigrantes de l'Outaouais (AFIO)
19. Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec (AMEIPH)
20. Au bas de l'échelle (ABE)
21. Bienvenue à Notre-Dame-de-Grâce : accueil des nouveaux arrivants
22. Bureau de la communauté haïtienne de Montréal (BCHM)
23. Carrefour Bio Local Emploi (Carrefour BLE)
24. Carrefour d'action interculturelle (CAI)
25. Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)
26. Carrefour de liaison et d'aide multiethniques (CLAM)
27. Carrefour de ressources en inter culturel (CRIC)
28. Carrefour d'intercultures de Laval (CIL)
29. Carrefour jeunesse-emploi Outaouais (CJEO)
30. Carrefour Le Moutier (CLM)
31. Carrefour solidarité Anjou
32. Centre Afrika
33. Centre alpha Bellechasse
34. Centre alpha LIRA
35. Centre communautaire bon courage de Place Benoit (CCBC)
36. Centre communautaire des femmes sud-asiatiques (CCFSA)
37. Centre communautaire petit espoir
38. Centre d'accueil et de référence sociale et économique pour immigrants (CARI St-Laurent)
39. Centre d'action bénévole de Montréal-Nord (CAB)
40. Centre d'action socio communautaire de Montréal (CASCM)
41. Centre d'aide à la réussite et au développement (CARD)
42. Centre d'aide aux familles immigrantes (Casa C.A.F.I.)
43. Centre d'appui aux communautés immigrantes de Bordeaux-Cartierville (CACI)
44. Centre de recherche d'emploi du Sud-ouest - volet immigration (CRESO)

45. Centre de référence du Grand Montréal (CRGM)
46. Centre de ressources de la troisième avenue
47. Centre d'écoute et de référence halte ami
48. Centre des femmes de Montréal (CFM)
49. Centre des femmes de Verdun
50. Centre d'intégration multi-services de l'Ouest de l'Île (CIMOI)
51. Centre d'orientation et de formation favorisant les relations ethniques traditionnelles (COFFRET)
52. Centre d'orientation paralégale et sociale pour immigrants (COPSI)
53. Centre Émersion
54. Centre génération emploi (CGE)
55. Centre justice et foi, secteur vivre ensemble (CJF)
56. Centre multi-écoute
57. Centre multiethnique de Québec (CMQ)
58. Centre N A Rive de Montréal
59. Centre Pauline-Julien de la Commission scolaire de Montréal
60. Centre Sino-Québec de la Rive-sud (CSQRS)
61. Centre social d'aide aux immigrants (CSAI)
62. Centre Yves Thériault de la Commission scolaire de Montréal
63. Chantier d'Afrique du Canada (CHAFRIC)
64. Clef pour l'intégration au travail des immigrants (CITIM)
65. Coalition des organismes communautaires québécois de lutte contre le sida (COCQ-SIDA)
66. Collectif des femmes immigrantes du Québec (CFIQ)
67. Comité d'accueil international des Bois-Francs (CAIBF)
68. Comité d'aide aux réfugiés (CAR)
69. Comité d'éducation aux adultes de la Petite Bourgogne & St-Henri (CÉDA)
70. Comité régional d'éducation pour le développement international de Lanaudière (CRÉDIL)
71. Comité sur les relations interculturelles de la CSN
72. Conseil central du Montréal Métropolitain de la CSN - Comité Immigration et relations ethniques (CCMM)
73. Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal (Archevêché)
74. Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges (CDC-CDN)
75. Corporation de développement économique communautaire LaSalle Lachine (CDEC)
76. Droit à l'emploi, l'ANCRE
77. Entraide Pont-Viau et Laval des Rapides (EPV)
78. Fédération des communautés culturelles de l'Estrie (FCCE)
79. Femmes du monde à Côte-des-Neiges
80. Fondation ressources-jeunesse (FRJ)
81. Foyer du Monde
82. Hirondelle, service d'accueil et d'intégration des immigrants
83. Horizon Carrière, Centre de recherche d'emploi de l'Est
84. Impulsion-Travail
85. Intégration Communautaire des Immigrants (ICI)
86. Intégration Compétences
87. Intégration jeunesse du Québec (IJQ)
88. La Maisonnée, Accueil Intégration Emploi
89. La Mosaïque, Association interculturelle et d'accueil des immigrants en Abitibi-Témiscamingue
90. La voix de l'immigrant (LVI)

91. Le mieux-être des Immigrants (MEI)
92. Le Phare des AffranchiEs
93. Le Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles
94. Les Services de main-d'œuvre l'appui (SMO)
95. L'escale pour elle
96. Ligue des droits et libertés (LDL)
97. Lis-moi tout Limoilou
98. L'Orienthèque, centre d'orientation et services d'intégration de la main d'œuvre
99. Maison Alice-Desmarais
100. Maison CACI
101. Maison de la famille des Maskoutains (MFM)
102. Maison de l'amitié de Montréal
103. Maison d'Haïti
104. Maison internationale de la Rive-Sud (MIRS)
105. Maison pour femmes immigrantes (MFI)
106. Maison secours aux femmes de Montréal (MSF)
107. Mission communautaire de Montréal (MCM)
108. Mouvement action chômage de Montréal (MAC)
109. Mouvement contre le viol et l'inceste (MCVI)
110. Multi-Femmes
111. Œuvres Marie-Anne-Lavallée (OMAL)
112. Passages
113. Perspective Carrière
114. Perspectives nouvelles
115. Petites Mains
116. Portes Ouvertes sur le Lac (POL)
117. Pro-Gestion Estrie (PGE)
118. Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal (PITREM)
119. Projet Genèse
120. Promotion intégration société nouvelle (PROMIS)
121. Regroupement des organismes du Montréal-ethnique pour le logement (ROMEL)
122. Regroupement interculturel de Drummondville (RID)
123. Relais communautaire de Laval
124. Réseau d'intervention auprès des personnes ayant subi la violence organisée (RIVO)
125. Réseaux emploi entrepreneurship (REE)
126. Rond-Point Jeunesse au travail - Carrefour Jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé (CJE)
127. Service à la famille chinoise du grand Montréal (SFCGM)
128. Service communautaire aux réfugiés et immigrants
129. Service d'accueil des nouveaux arrivants de la MRC de Maskinongé (SANA)
130. Service d'accueil des nouveaux arrivants de Shawinigan (SANA)
131. Service d'accueil des nouveaux arrivants de Trois-Rivières (SANA)
132. Service d'aide à l'adaptation des immigrants et immigrantes (SAAI)
133. Service d'aide aux néo-canadiens (SANC)
134. Service d'éducation et d'intégration interculturelle de Montréal (SEIIM)
135. Service d'intégration au marché du travail par objectifs (SIMO)
136. Service d'interprète, d'aide et de référence aux immigrants (SIARI)

137. Service externe de main-d'œuvre du Saguenay (SEMO)
138. Service intégration travail Outaouais (SITO)
139. Service jésuite des réfugiés – Canada (JRS)
140. Services de soutien à la famille Hay Doun
141. Services d'orientation et d'intégration des immigrants au travail de Québec (SOIT)
142. SINGA – l'innovation sociale et l'enrichissement culturel avec les personnes réfugiées
143. Société d'aide aux immigrants du Moyen-Orient (SAIMOC)
144. Solidarité Ahuntsic
145. Solidarité ethnique régionale de la Yamaska (SERY)
146. Soutien aux familles réfugiées et immigrantes de l'Estrie (SAFRIE)
147. Stratégie carrière
148. Table des groupes de femmes de Montréal (TGFM)
149. Vision inter-cultures (VIC)
150. YMCA de Montréal - Résidence du YMCA

Annexe 2 – Nombre, pourcentage et répartition des personnes immigrantes selon la catégorie d'immigration et selon le sexe

Nombre et pourcentage d'hommes et de femmes immigrantes par catégorie d'immigration³²

Catégories immigration	Hommes		Femmes		Total	
	N	% catégorie	N	% catégorie	N	% catégorie
1. Immigration économique	83 446	52,14%	76 596	47,86%	160 042	100%
1.1 Travailleurs qualifiés	70 327	52,72%	63 060	47,28%	133 387	100%
1.2 Gens d'affaires	11 595	51,46%	10 938	48,54%	22 533	100%
1.3 Aides-familiaux	1 508	36,84%	2 585	63,16%	4 093	100%
1.4 Autres	16	55,17%	13	44,83%	29	100%
2. Regroupement familial	24 011	41,76%	33 481	58,24%	57 492	100%
2.1 Époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux	18 564	41,11%	26 592	58,89%	45 156	100%
2.2 Enfants parrainés	1 696	52,51%	1 534	47,49%	3 230	100%
2.3 Adoption internationale	194	58,08%	140	41,92%	334	100%
2.4 Parents - Grands parents	3 009	38,44%	4 819	61,56%	7 828	100%
2.5 Autres parents	548	58,05%	396	41,95%	944	100%
3. Réfugiés	17 391	49,56%	17 701	50,44%	35 092	100%
3.1 Réfugiés reconnus sur place	6 273	47,77%	6 860	52,23%	13 133	100%
3.2 RPCE	4 198	49,18%	4 338	50,82%	8 536	100%
3.3 Réfugiés parrainés	6 920	51,55%	6 503	48,45%	13 423	100%
3.4 Membres de la famille d'un réfugié reconnu sur place	1 962	49,25%	2 022	50,75%	3 984	100%
4. Autres	1 926	47,87%	2 097	52,13%	4 023	100%
5. Total permanent	126 774	49,40%	129 875	50,60%	256 649	100%

³² Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) (2018). *Portrait de l'immigration permanente au Québec selon les catégories d'immigration 2013-2017*. Gouvernement du Québec.

Répartition en pourcentage des catégories d'immigration selon le sexe³³

Catégorie d'immigration	Répartition des femmes	Répartition des hommes
1. Immigration économique	58,98%	65,82%
1.1 Travailleurs qualifiés	48,55%	55,47%
1.2 Gens d'affaires	8,42%	9,15%
1.3 Aides-familiaux	1,99%	1,19%
1.4 Autres	0,01%	0,01%
2. Regroupement familial	25,78%	18,94%
2.1 Époux, conjoints de fait, partenaires conjugaux	20,48%	14,64%
2.2 Enfants parrainés	1,18%	1,34%
2.3 Adoption internationale	0,11%	0,15%
2.4 Parents - Grands parents	3,71%	2,37%
2.5 Autres parents	0,30%	0,43%
3. Réfugiés	13,63%	13,72%
3.1 Réfugiés reconnus sur place	3,73%	3,40%
3.2 RPCE	3,34%	3,31%
3.3 Réfugiés parrainés	5,01%	5,46%
3.4 Membres de la famille d'un réfugié reconnu sur place	1,56%	1,55%
4. Autres	1,61%	1,52%
5. Total permanent	100,00%	100,00%

³³ Source : Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) (2018). *Portrait de l'immigration permanente au Québec selon les catégories l'immigration 2013-2017*. Gouvernement du Québec.